

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

----- DEPARTEMENT -----

ALPES MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
ARRETES DU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION

Arrêté n°2025/170

ARRETE

**ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE DE CANDIDATS PROMOUVABLES  
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU TITRE DE L'ANNEE 2025  
DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX**

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu l'arrêté n°2025-089 du 29 avril 2025 du CDG06 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne,

Considérant la règle des quotas en vigueur (un pour deux recrutements), et eu égard au nombre de recrutements d'ingénieurs intervenus par voie de concours, de mutation, d'intégration directe ou de détachement au sein des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion soit **sept** possibilités de nomination au titre de la promotion interne,

Considérant les propositions de candidatures des employeurs affiliés,

Considérant qu'il appartient au Président du CDG06 d'arrêter ladite liste selon les critères des lignes directrices de gestion du CDG06 en vigueur.

ARRETE

**ARTICLE 1** : A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, sont inscrits sur la liste d'aptitude permettant l'accès au premier grade du cadre d'emplois d'ingénieur au titre de la promotion interne :

- madame Christine BOUFFIER, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, commune de Peymeinade,
- monsieur Pierre CAMPO, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, commune de Châteauneuf,
- madame Elodie GRECO, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers (UNIVALOM),

.../...

- madame Lucie JAUFFRED, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, Syndicat Mixte pour les inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE),
- monsieur Frédéric MAZZELLA, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, commune de Beaulieu-sur-Mer,
- monsieur Yoann ROUSSEL, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, commune de Levens,
- monsieur Jean-Paul ZATTARA, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, commune de Villeneuve-Loubet.

**ARTICLE 2** : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant deux ans à partir de la date d'effet de la présente liste ; l'inscription pourra être renouvelée deux fois pour une période d'un an sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté à l'issue de l'année de la validité de ladite liste fasse connaître son intention d'y être maintenu au moins un mois avant son échéance.

Fait à Saint Laurent du Var, le 30 SEP. 2025

Le Président



Jean-Paul DAVID  
Maire de Guillaumes  
Conseiller régional

délais et voie de recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Publié le :